

Formation aux métiers du sport



Certificat de spécialisation **Sport sur ordonnance**

Aix-en-Provence
Session 2019-2020

Animateur Sport santé bien-être

Pour qui ?

La formation est destinée exclusivement aux professionnels de l'animation sportive (détenteurs d'une carte professionnelle) en situation d'activité, ou en cours de recrutement, qui souhaitent élargir leurs compétences dans le domaine de l'encadrement « Sport santé bien-être »... et ce, tant au sein d'une association sportive, ou simplement à titre privé.

Les métiers visés sont :

- Coach « Sport santé bien-être »
- Animateur hospitalier, services gériatriques, EHPAD...

Datés et durée de formation

De novembre à juin

240 heures réparties comme suit :

- 120 heures en centre (CREPS) ;
- 120 heures en structure/club.

Organisation

Une session de formation est prévue par an. La formation est modulable en fonction des acquis. La période en alternance est individualisée et personnalisée. Le volume horaire global est de 240 heures dont 40 heures de formation théorique assurées par des médecins hospitaliers et 80 heures de formation à la pédagogie adaptée.

Pourquoi cette nouvelle formation ?

La sédentarisation de notre société conduit un public de plus en plus nombreux vers la recherche d'une activité physique leur permettant de conserver, voire de retrouver un bien être physique qu'ils ont petit à petit perdu.

Depuis le vote par l'Assemblée nationale (janvier 2016) de la prescription non médicamenteuse par les médecins, et la publication du décret du 30 décembre 2016, il est urgent de trouver des dispositifs d'accueil de ces patients permettant leur prise en charge.

Ce certificat complémentaire, s'appuyant sur des professionnels de la santé (médecins hospitaliers) et des professionnels de l'activité physique et de la pédagogie, a pour vocation de donner les compétences nécessaires à la prise en compte de ces publics, allant jusqu'à l'accueil de patient nécessitant un accompagnement post-hospitalisation (surcharge pondérale, diabète, cancer, cardiopathie...).

Cette formation s'inscrit dans la perspective de la mise en place et du développement d'un réseau d'accompagnement et de suivi des activités « Sport santé bien-être » à destination du grand public, dans le cadre du Plan régional Sport santé initié par l'ARS.

Le CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur, à travers cette nouvelle formation, souhaite donner aux animateurs sportifs un nouvel outil, adapté à l'accompagnement de ces publics.

A quels publics s'adresse-t-elle ?

La formation est destinée exclusivement aux professionnels de l'encadrement sportif en activité.

Ces personnes ont en commun des compétences spécifiques développées par l'animation sportive, un accès à des structures d'accueil, une organisation structurée et permanente de leur activité.

Les candidats doivent être en capacité de suivre la formation, c'est-à-dire posséder a minima une maîtrise de l'écrit correspondant à un niveau baccalauréat, une capacité à travailler en autonomie et une adaptabilité et une empathie leur permettant d'accueillir tout public ...

Quelles sont les compétences, les prérogatives et les objectifs visés par cette formation ?

La formation a un triple objectif :

- donner aux professionnels de l'encadrement une formation complémentaire dans le champ du sport santé, individualisée et en lien avec leur projet,
- construire des capacités génériques, transférables à leurs projets futurs,
- apporter des connaissances théoriques et pédagogiques utiles au projet professionnel.

Quels en sont les contenus ?

Connaissances et méthodes permettant de développer et conduire des projets d'activités.

La formation s'articule en 6 modules à travers lesquels seront abordés :

- Connaissance des aspects médicaux
- Évaluation du public
- Adaptation des activités
- Méthodologie de projet
- Connaissance de l'environnement institutionnel
- Suivi et reporting

Des modules complémentaires peuvent être ajoutés pour répondre à des besoins ou attentes personnelles.

Les activités professionnelles visées sont:

- 1/ concevoir un projet d'animation dans le cadre des objectifs de l'organisation
- 2/ mettre en œuvre ce projet d'animation
- 3/ conduire des démarches pédagogiques
- 4/ rendre compte de cette activité d'animation

Nombre de places

20 places maximum par session de formation.

Tarifs

Formation avec prise en charge* : 1 920 €

Formation sans prise en charge : 1 200 €

Frais administratifs de dépôt de dossier : 25 €

*Prise en charge employeur, OPCA, club, etc.

Tests de sélection

Du 7 au 11 octobre 2019

Entretien oral sur le projet du candidat.

Le candidat devra fournir un dossier de 3 à 6 pages retraçant son parcours sportif et de formation professionnelle, assorti d'un projet d'activité dans le champ de la santé et du bien-être. Ce dossier devra être signé de son employeur.

Date limite d'inscription

5 septembre 2019

Contacts et inscription

CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur

62 chemin du viaduc
13098 Aix-en-Provence cedex 2

Secrétariat

Julia ARRIVÉ - Tél : 04 42 93 80 62

julia.arrive@creps-paca.sports.gouv.fr

Coordonnateur de la formation - AIX

Franck CHEVALLIER - Tél : 06 16 91 12 19

franck.chevallier@creps-paca.sports.gouv.fr

